

276

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 276 13 juin 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Félicien Morel

Y a-t-il un gouvernement ?

Le système de gouvernement imaginé en 1848 fait la fierté des Suisses, l'admiration et l'étonnement des étrangers. Ni autoritaire, comme les régimes présidentiels, ni faible comme les gouvernements d'assemblée. André Siegfried a comparé le Conseil fédéral à un conseil d'administration plus préoccupé de gérer que de gouverner. Collégial, il est un rempart contre le pouvoir personnel, et permet d'exprimer la diversité du pays; exécutif élu, mais non renversable, il garantit stabilité et continuité. Voilà pour l'image d'Epinal.

En 1964, l'affaire des Mirages a jeté la première ombre sur cette image: la collégialité ne jouait pas, l'exécutif était dépassé par son administration, et le « lobby » militaire imposait sa loi. Un accroc en somme. Mais la réaction fut vigoureuse et le verdict des experts tomba sans attendre: il fallait renforcer la chancellerie, faire du chancelier un véritable chef d'état-major du président de la Confédération. Ce qui fut fait. Mesure complémentaire, dès 1968, le Conseil fédéral décidait de publier ses « grandes lignes d'action pour la législature ». Et tout cela sans toucher à l'institution gouvernementale. Car, toujours selon les experts, elle a fait ses preuves.

Mais récemment, un nouveau coup de semonce a été donné par le chancelier Huber lui-même à l'occasion d'une conférence. Caisses vides, inflation législative, processus de décision de plus en plus long et compliqué, difficultés pour les cantons d'exécuter les tâches confiées par Berne: le tableau est sombre.

Parmi les causes avancées par le chancelier, l'insuffisance de l'appareil exécutif, le poids toujours croissant des départements (au détriment du collége) qui peut amener à une désintégration du gouvernement, et la tendance de l'exécutif à réagir plutôt qu'à diriger (« reagieren » et non « regieren »).

Deux remarques. La première sur l'inflation législative. L'Etat, dit-on, est surchargé de demandes.

Effectivement, les chiffres parlent. Dix-sept initiatives populaires pendantes, onze autres annoncées, cinquante revisions partielles de la Constitution en cours; en 1973, on s'est engagé dans trente-neuf procédures de consultation, et depuis 1971, septante-cinq nouvelles commissions d'experts ont été créées. Face à cette avalanche, des commentateurs ont trouvé le coupable: les droits populaires. N'importe quel groupe peut mettre en marche la machine démocratique en avançant n'importe quelle proposition. L'analyse est un peu courte: à ces demandes nombreuses peuvent aussi correspondre des besoins non satisfaits.

Seconde remarque. Le Conseil fédéral élabore, il est vrai, un programme de gouvernement; ce n'est pourtant qu'une énumération des domaines dans lesquels il est décidé à agir, sans précision aucune sur les moyens qu'il entend utiliser et les buts qu'il poursuit. Ce collège hétérogène — quatre partis — pourrait-il faire autrement sans créer des dissensions trop fortes en son sein? Mais surtout, il ne peut compter sur aucune majorité parlementaire. C'est un gouvernement sans soutien et sans direction.

Dans ces conditions, la question de savoir s'il nous faut sept, neuf ou onze conseillers fédéraux est puérile. Le vide du pouvoir ne se comble pas par la quantité; le vide, par contre, attire d'autres pouvoirs, organisations économiques, groupes de pression, dont le Conseil fédéral lui-même dénonçait l'influence croissante dans ses « grandes lignes » de 1968. On comprend la crainte des experts, celle du gouvernement et des partis politiques, de proposer des mesures vraiment efficaces pour renforcer l'exécutif. C'est tout l'équilibre de 1848 qui est en jeu. Gouvernement responsable, majorité parlementaire, éventuellement nouveau système électoral, ce sont des termes qui se sonnent pas « suisse ». On préfère encore ce qui a fait « ses preuves ». Mais jusqu'à quand? Après tout, aucun système politique n'est éternel.

Réfugiés chiliens: la TV rectifie

Monsieur le rédacteur responsable,

Dans l'article intitulé « Course contre la montre pour deux Chiliens », et publié dans votre numéro 274 du 30 mai dernier, il est dit, à propos du cas de deux réfugiés chiliens retenus dans les locaux du poste de police de Cointtrin: « La Télévision répond franchement que désormais le sujet lui est interdit: on lui reproche de s'être déjà trop occupée de l'« affaire » des réfugiés chiliens. » Je tiens à apporter le démenti le plus catégorique à cette assertion. Non seulement les propos rapportés n'ont jamais été tenus, et vous avez été induit en erreur, mais aucun interdit n'existe à la Télévision romande quant au problème des réfugiés chiliens, sinon dans l'imagination de je ne sais quel détracteur.

«Histoires d'A» en Suisse romande: un film qui tourne à vide

La Tour-de-Peilz, Lausanne, Genève, Neuchâtel, quelques autres villes encore. Un tour de Roman-die triomphal pour « Histoires d'A ». Et l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement, à l'origine de l'entreprise, de jubiler: des centaines de tracts et des centaines de formules de chèques postaux (CCP 30-8770, Berne) distribués à un public éminemment réceptif, des centaines de demandes d'adhésion à l'Union en perspective. C'est ce que l'on appelle une opération publicitaire rondement menée. La cause méritait mieux que cela, il faut le dire clairement dès l'abord.

Le tout sur la lancée du Festival de Cannes, où le Gouvernement français n'avait pas manqué l'oc-

Dans le cadre de diverses émissions (Temps présent, Un Jour, une Heure, Table ouverte, Téléjournal) la Télévision romande a été amenée, conformément au rôle qui est le sien, à effectuer plusieurs reportages et à fournir une information extensive sur le sort des réfugiés chiliens, plus précisément par rapport à notre pays. Et il continuera à en être ainsi, chaque fois que l'événement l'exigera.

Dans le cas évoqué par votre article, il n'y avait pas lieu d'envoyer une équipe technique à l'aéroport de Cointtrin — pour filmer la porte fermée du local de police. En revanche, nous avons signalé à l'informateur qui avait pris contact avec nous dans la matinée, que l'émission Un Jour, une Heure était prête à fournir toute information valable et vérifiée sur cette affaire. Promesse nous fut faite que d'ici la fin de l'après-midi des renseignements nous seraient fournis. Nous attendons toujours.

Signé: Jean Dumur
chef du département de l'information

casion d'assurer le succès d'« Histoires d'A » en interdisant sa projection à grand renfort de matraques et de concentrations policières. Car la grande chance du film de Charles Belmont et Marielle Issartel, c'est en définitive d'avoir été interdit officiellement le 27 novembre dernier par le ministre français des Affaires culturelles de l'époque, M. Druon, alerté par une association résolument opposée à l'avortement, « Laissez-les vivre »: depuis lors, les séances « sauvages » se multiplient dans la France entière à un rythme que les plus fins spécialistes du marché cinématographique n'auraient pas osé espérer pour un long métrage muni de toutes les autorisations voulues.

Soit ! Les militants de « Choisir » et du « Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception » n'allaient pas refuser les armes que les autorités politiques françaises leur distribuaient si généreusement pour propager leurs idées. Dans l'état actuel de la législation française (l'article

317 du Code pénal qui interdit l'avortement, interdit aussi toute propagande en sa faveur), tous les moyens sont bons à prendre pour populariser une lutte indispensable. Dans un tel climat, la première partie d'« Histoires d'A », où les spectateurs suivent un avortement par la méthode dite d'aspiration, peut provoquer un choc salutaire, ouvrir une brèche dans le réseau des interdits.

On voit beaucoup moins bien, en revanche, l'intérêt d'une tournée militante d'« Histoires d'A » en Suisse romande. Il est même permis de douter que ces projections aient fait avancer dans notre pays la cause de la libération de la femme, ou celle de l'assouplissement de la législation sur l'avortement. Quelques points de repère s'imposent:

Imprécision

1. Mis à part la première séquence où est détaillée, sans démagogie et avec une extrême clarté, une interruption de grossesse, « Histoires d'A » se caractérise par son imprécision. Imprécision au simple niveau de l'identité des personnes interviewées (perce ici un oubli, voire un mépris des spectateurs non avertis: mais qui va voir ce film, à qui est-il destiné ?), au niveau des groupes sollicités de donner leur « message », imprécision dans l'exposition du régime légal en vigueur en France, imprécision même dans les perspectives de lutte à court et moyen terme. L'improvisation et l'impétuosité militantes n'excusent pas tout, lorsque l'on sait que les milieux conservateurs jouent précisément de l'absence d'informations précises sur la question pour faire triompher leurs thèses ou de soi-disants compromis.

Cinéma déficient

2. Sujette à caution est aussi l'exploitation cinématographique du sujet. Certes, à travers les multiples interventions de militantes, au long des nombreux portraits de femmes révoltées contre leur statut social, transparaissent çà et là les thèmes mobilisateurs les plus forts. Mais Charles Belmont les noie dans le spectacle: à peine a-t-il repéré, par

exemple, l'interpellatrice dans une assemblée, que la caméra s'égaré sur les visages avoisinants, favorisant ainsi l'inattention, créant une certaine confusion, largement préjudiciable aux propos tenus, par un penchant au voyeurisme.

Est ici en cause le pouvoir de l'image. Utilisé le plus souvent dans les salles obscures pour renforcer le statu quo social, il ne peut être mis efficacement au service d'une cause « révolutionnaire » que très rigoureusement maîtrisé. La rigueur faisant défaut à « Histoires d'A », la sincérité des protagonistes, leur détresse, se diluent dans ce qui apparaît à l'écran comme une succession d'anecdotes.

Piège

3. Multiplication des anecdotes: « Histoires d'A » n'engage pas à une prise de conscience de la réalité, et surtout de la dimension collective des enjeux. Imprécision des situations proposées: « Histoires d'A » ne fournit pas de base solide à une réflexion éventuelle. Le film est à la fois la France et pas tout à fait la France, les Françaises et pas tout à fait les Françaises, sans que ce manque de netteté soit d'un avantage quelconque pour élargir le débat à d'autres pays ou à la situation de la femme en général. Rien d'étonnant à cela: c'est le piège d'un film qui, sous des dehors mobilisateurs, se referme sur lui-même et son propre spectacle et laisse ses consommateurs aussi démunis à la sortie qu'à l'entrée.

Englués dans un tel contexte artistique et politique, les rares instants privilégiés du film seront

CES COMMERÇANTS QUI VEULENT DU BIEN AUX FEMMES SUISSES

Le périodique « Contacts » (1002 Lausanne, case ville 574) reproduit dans un numéro spécial (142/143, avril 1974) consacré à la décriminalisation de l'avortement sous le titre « Lever le verrou », cette lettre-circulaire en provenance de Londres,

inopérants, inefficaces. Et particulièrement vus de la Suisse. Non pas que l'état des choses dans notre pays soit si différent et tellement meilleur ou plus évolué (loin de là, et souvent nous l'avons souligné dans DP) qu'aucune connivence ou communauté de lutte ne soit possible par-dessus le Jura, mais la démarche d'« Histoires d'A » ne permet même pas d'engager un dialogue sur les caractéristiques concrètes d'un constat que l'on pressent, mais ce n'est pas nouveau, catastrophique. Les auteurs contribuent en définitive surtout à élever la température déjà considérable d'une controverse, à tendre la corde passionnelle sans fournir parallèlement assez de matériel pour faire avancer le débat.

On voit le danger; et la tentation est grande, en effet, pour populariser une cause, de jouer sur les extrêmes, ici de mobiliser les esprits sur les défauts aigus du système français et de prêcher la croisade en assimilant froidement M. Furgler à M. Jean Royer, mais c'est rendre aussi ses propres troupes imperméables à toute solution négociée et crisper ses adversaires sur leurs positions. Malheureusement, c'est ce ton-là que l'utilisation d'« Histoires d'A » donne à la campagne menée par l'Union pour décriminaliser l'avortement. On admettra que ce n'est qu'un faux pas dans l'itinéraire d'une association qui avait fait siennes d'autres méthodes de travail en proposant un débat national par le biais du dépôt d'une initiative proposant un nouvel article 65 bis de la Constitution fédérale: « Il ne pourra être prononcé de condamnation pour interruption de grossesse ».

L. B.

et qui est un exemple des propositions faites couramment à de nombreux médecins suisses.

Cher Monsieur le docteur !

Notre organisation a été créée dans le but d'assister celles de vos clientes que vous aimeriez nous envoyer aux fins de l'interruption de grossesse. Nous sommes également en mesure de donner des

conseils relatifs à la contraception, la vasectomie, ou toute autre question de planification familiale. Tous les conseils sont donnés sous conditions de la confiance la plus absolue; pour éviter toute difficulté, notre personnel est polyglotte.

Toute cliente que vous voudrez bien nous envoyer aux fins de l'interruption de grossesse recevra son traitement dans une clinique hautement réputée et approuvée par le gouvernement, dont le personnel chirurgical, médical et hospitalier est parfaitement compétent et expérimenté.

Comme vous le savez probablement, certaines organisations ont exigé dans le passé des honoraires excessifs, mais nous avons toujours adopté le principe d'offrir nos services de sorte à apporter des bénéfices maximums aux clientes, tout en leur comptant des honoraires minimums.

Toute cliente nous avisant à l'avance sera rencontrée à son arrivée par une de nos voitures privées et recevra l'accueil le plus sympathique. Prière de nous aviser du numéro de vol et de l'heure approximative d'arrivée. Nous sommes situés à quelques minutes seulement de Heathrow, l'aéroport de Londres.

Le bien-être de la cliente représente notre souci primordial.

Il vous suffit de donner à votre cliente notre numéro de téléphone pour être certain qu'elle sera traitée de façon capable et sympathique.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus empressées.

(Signé) Le principal.

Commentaire du périodique romand: « C'est le développement de telles pratiques que prépare la solution préconisée par le conseiller fédéral Furgler ». Ce que l'on sait surtout, c'est que si les positions prises par M. Furgler en matière de loi sur l'avortement correspondent bien à ses problèmes de conscience, elles sont loin de correspondre à l'avis du gouvernement dans son entier, et qui plus est, exprimé collégalement. Ne serait-il pas temps que le chef du Département de justice et police, pour dénouer la situation, passe à ce chapitre la main à son suppléant, M. Gnaegi ?

Une étude de l'Institut Battelle sur le logement à Genève: la droite politique, immobilière et bancaire au pied du mur

« Ces loyers « subventionnés » deviennent hors de portée des familles les plus modestes qui devraient pourtant en être les bénéficiaires. »

Ce jugement peu amène sur les résultats actuels de la politique gouvernementale genevoise d'aide au logement n'est pas publié par le Mouvement populaire des familles, ou par un quelconque comité de locataires; et le chemin parcouru pour parvenir à un tel diagnostic ne tient en aucun cas de parti pris contestataires...

Cette conclusion est celle de Battelle, l'institut de recherches privé d'origine américaine, dont l'une des filiales est installée au bout du lac Léman.

L'étude systématique qui fonde cette conclusion (parmi d'autres de la même sévérité) a été commandée par le Conseil d'Etat genevois lui-même, à l'instigation de la Délégation du logement...

Les chiffres en question sont écrasants: construit en 1973, l'appartement de 3 chambres-cuisine coûte en HLM, 500 francs par mois; en HCM (loyers subventionnés pour la classe moyenne), 600 francs; et 830 en loyer libre normal.

C'est en espérant que le travail de Battelle sera rapidement accessible au plus large public que nous publions ci-dessous les premières conclusions à tirer d'un document qui fera certainement date bien au-delà des cercles genevois directement concernés.

Le canton de Genève était un terrain de choix pour un travail de ce genre. Les constantes de la crise générale du logement en ville y sont exacerbées jusqu'à la caricature par les données particulières à la cité de Calvin: rareté du terrain disponible, nombreuses organisations internatio-

nales, multiples entreprises étrangères (ces dernières payant n'importe quel prix pour installer leurs bureaux et loger leurs cadres). Un terrain de choix, mais aussi un laboratoire rêvé pour étudier le marché du logement.

Il faut tout d'abord revenir sur les initiatives prises ces dernières années dans le secteur analysé: à Genève, sans interventions des pouvoirs publics, la crise latente aurait certainement débouché sur une situation insupportable, et génératrice de troubles sociaux.

La solution genevoise

Ce sont deux conseillers d'Etat démo-chrétiens qui mirent au point la « solution genevoise ». Sur le schéma suivant: l'Etat prenait en charge pendant dix à vingt ans une partie de l'intérêt hypothécaire et permettait ainsi la construction de logements dont le loyer devait être à la fois accessible aux milieux populaires et suffisamment attractif pour les investisseurs.

A ce titre, le budget 1974 prévoit plus de trente millions. Depuis 1955, les lois « HLM-HCM » ont permis la mise en chantier de plus de 27 000 logements subventionnés.

Un bilan qui semble encourageant. Pourquoi alors parler d'échec ?

Faiblesses du système

Tout s'est joué à plus ou moins long terme ! Le résultat, aujourd'hui est, on l'a vu, inacceptable. Les logements offerts grâce aux lois en vigueur depuis près de vingt ans ne sont plus, ou sont difficilement, accessibles aux familles des milieux populaires. Première cause facilement décelable: l'explosion des coûts de la construction.

Efficace lorsque le nombre de logements construits était insuffisant, « ce type d'aide devient inadapté », affirme le rapport Battelle, lorsque le

problème est — comme c'est le cas actuellement — un problème de prix.

Et aujourd'hui, les faiblesses plus profondes du système apparaissent:

1. Lorsque sont écoulées les dix ou vingt années de subvention, l'immeuble revient à son propriétaire sans condition. L'Etat genevois doit donc reprendre son effort à zéro sur un marché du logement où, entretemps, les coûts ont sérieusement augmenté.

2. Les subventions n'ont jamais impliqué une réorganisation de l'industrie du bâtiment dont l'irrationalité est, toujours selon le rapport Bat-

La « Voix Ouvrière » rapportait la semaine dernière l'essentiel des négociations engagées dans le commerce non alimentaire pour le renouvellement des conventions collectives. Celles-ci ont duré six mois et ne semblent pas avoir été faciles: on connaît la « générosité » des patrons et le faible développement de la conscience syndicale dans ce secteur. Retenons parmi les résultats péniblement acquis les salaires minimums du personnel féminin de plus de vingt ans:

— avec certificat fédéral de capacité: 1050 à 1375 francs,

— sans certificat fédéral de capacité: 1000 à 1225 francs,

— manutention, livraison, emballage: 900 à 1100 francs.

Des chiffres à mettre en parallèle avec les montants des loyers des logements HLM construits en 1973...

telle, à l'origine, parmi d'autres facteurs, de l'augmentation des coûts.

La première des critiques mérite un plus long développement. On touche là à la politique, ou plutôt à l'absence de politique d'achats de terrains. En effet, l'Etat de Genève, contrairement à deux

ou trois communes telles les villes de Genève ou de Lancy, n'a jamais constitué des réserves de terrain.

Chacun a pu constater, ces dernières années, que l'édification des cités-satellites ou des grands ensembles comme Meyrin, Le Lignon, L'Avanchet, avec les déclassements qui en découlent, a été le fait des grandes entreprises immobilières: Julliard & Bolliger, ou Göhner, sont en fait les véritables ministres du logement à Genève, et tout naturellement récupèrent les bénéfices des déclassements opérés.

Les coopératives sur la touche

Autre retombée de taille. Les coopératives de locataires, dont la création met définitivement les terrains sur lesquels elles construisent à l'abri de la spéculation, n'ont pas pu se développer, faute d'emplacements disponibles et d'une aide suffisante de l'Etat pour trouver ces emplacements. En la matière, les comparaisons établies par le rapport Battelle sont sans appel: alors qu'en Suisse les coopératives sont à l'origine de plus de 10 % des logements construits, leur part du marché à Genève atteint péniblement 1 %.

Les conséquences de cette double lacune sont patentes. Entre 1968 et 1972, le prix du mètre carré en zone de développement (là où sont construits la majorité des logements) a presque quadruplé: 200 francs le m² en 1968, contre 780 en 1972.

Explosion prévisible

Et le rapport d'évoquer en termes prudents l'accélération que subira la hausse, si des mesures efficaces ne sont pas prises. Confirmant l'inquiétude générale, il cite à ce propos une étude française selon laquelle l'explosion serait telle que le prix du terrain pourrait devenir déterminant dans la construction de logements: entrant pour 25 %, en 1970, dans le coût du logement (15 % à Genève), il en formerait le 70 % en 1990.

Passant en revue les moyens de maîtriser cette évolution, le rapport analyse entre autres deux mesures qui ont déjà fait l'objet d'application: le prélèvement des plus-values foncières tel que l'a repris la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et le contrôle des prix.

Le bilan est mince si l'on analyse les résultats obtenus (ailleurs aussi); et la conclusion est radicale: insuffisance notoire!

Reste l'appropriation publique du sol: « Si cette politique n'existe pas de longue date (comme c'est le cas à Genève où seules quelques communes font exception), son démarrage coûte trop cher, et ceci sans contrepartie immédiate. Pour le canton de Genève, de telles acquisitions arrivent trop tardivement. »

Dernier recours, la socialisation du sol. Le verdict de Battelle est ici étonnant, malgré une certaine prudence du vocabulaire: (...) « L'échec de la politique menée jusqu'à présent, comme ceux prévisibles de la politique de récupération des plus-values est de nature à conclure à cette dernière solution si l'Etat ne peut désamorcer autrement la pression sur le marché foncier ».

Ce thème sera repris dans la conclusion générale de l'enquête: « (...) Tous ces efforts en vue de chercher à abaisser le coût de la construction ou d'autres éléments du prix final seront réduits à néant si la progression des valeurs foncières se poursuit au rythme actuel ».

A y regarder de plus près, du reste, le climat de tension qui règne sur le marché des terrains a une double et profonde résonance: sur le coût du logement, on vient de le voir, mais aussi sur la répartition des constructions: « Dans les zones centrales les mieux desservies et où l'offre est très limitée, ce sont les utilisateurs pouvant payer le plus cher (parce que l'investissement réalisé leur rapportera davantage) qui vont s'installer, à savoir les entreprises désirant construire des bâtiments administratifs et commerciaux... Et les constructions de logements vont se trouver repoussées dans les zones de plus en plus éloignées du centre et de moins en moins bien desservies ».

Cela dit, si le prix du terrain est la cause principale de la crise actuelle, il n'est pas le seul à entrer en ligne de compte pour faire du logement l'un des points les plus sensibles de notre organisation sociale: « La Suisse en général, et Genève en particulier, se trouvent ainsi pratiquer des coûts de construction parmi le plus élevés d'Europe ».

Et là, contrairement à ce qu'affirment certains, ce n'est pas le salaire de la main-d'œuvre qui est l'élément décisif, mais la lourdeur des procédures administratives, et surtout le gaspillage dans la conception, la réalisation de la construction, l'absence de liens organiques entre architectes et entrepreneurs.

Responsabilité de l'Etat

La part significative que prend l'Etat dans le volume des constructions, devrait lui permettre, à l'aide de programmes prévisionnels précis et bien structurés, de régulariser le marché dans une large mesure par la substitution d'opérations de longue haleine à des opérations ponctuelles. De cette

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

6444 m² à 2000 francs le m², c'est l'achat dont le Conseil municipal de la ville de Genève vient d'admettre le principe pour la création d'un poumon de verdure dans le quartier populaire et particulièrement démuné de Plainpalais-Jonction. On notera le chemin parcouru depuis l'affaire des Minoteries, les arbres abattus et l'affrontement qui en était résulté. Commune déjà en pointe depuis le passage au service immobilier du socialiste Willy Donzé, la Ville tente avec courage et imagination de satisfaire ainsi des besoins nouveaux. Une exception rare, note le rapport Battelle, un effort qui n'est plus à la portée des autorités imprévoyantes au vu de la rareté et du prix des terrains!

Une étude de l'Institut Battelle sur le logement (suite)

manière, l'Etat pourrait négocier avec succès des œuvres qui garantiraient du travail à moyen terme aux entreprises d'une part, et qui permettrait un abaissement des coûts d'autre part.

Il est évident que l'étude de Battelle s'est limitée à la politique du logement et à sa critique, car il n'était pas possible dans le cadre de ce travail de s'étendre sur les causes des erreurs commises, erreurs qui ne sont pas dues à la simple ignorance. Il faudra, par exemple, un jour faire l'analyse des liens qui existent entre les milieux immobiliers et les cercles politiques. Le rapport Battelle trouverait dans un tel travail un prolongement bienvenu. Que l'on songe simplement à cette « coïncidence » qui crève les yeux: la majorité des personnalités du monde immobilier sur lesquelles il est possible de mettre une étiquette politique appartiennent au parti libéral et à la démocratie chrétienne; or ce sont les libéraux qui, depuis longtemps, se succèdent à la tête du Département des travaux publics et qui auraient dû se charger des achats de terrain... Par ailleurs, ce sont deux démocrates-chrétiens (MM. Dupont et Babel) qui, en tant que responsables des finances, ont mis au point les lois d'aide à la construction... (on remarque cependant que si les politiciens libéraux ont, à une exception près — M. Picot — surtout veillé à ne pas interférer avec le monde économique, les démocrates-chrétiens ont tenté de satisfaire aux

exigences de leur programme familial tout en injectant un supplément d'argent dans le marché immobilier, un marché dont les mécanismes n'étaient bien sûr pas remis en question).

Une confirmation pour la gauche

Pour en revenir au rapport Battelle, il faut admettre que les révélations qu'il contient ne présenteront pas le même caractère de nouveauté pour tout le monde: depuis longtemps, la gauche et l'extrême-gauche, sensibles aux problèmes de l'habitat, de l'urbanisme et de la spéculation ont abouti à des conclusions très convergentes. Mais il restait que leur démonstration manquait d'une certaine crédibilité aux yeux de ceux qui avaient appris à connaître leur position face au problème de la propriété privée. Les chercheurs de Battelle, vierges de toute étiquette politique, devront être pris au sérieux. C'est la chance de la gauche, qui voit ses cris d'alarme et ses revendications trouver, dans l'ensemble, une justification de poids, mais qui, dans ce domaine comme dans d'autres, n'avait jamais pu faire triompher ses idées faute des moyens financiers nécessaires pour mener à bien l'étude scientifique qui aurait permis la vérification de ses hypothèses.

Attendons donc de voir quel accueil fera la droite politique, immobilière et bancaire à un travail de cette force et de cette qualité.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Opinions et informations

Je lis dans « Education », « revue romande d'information professionnelle » (No 21), sous le titre: « L'école, ras le bol ? » une « interview » d'un apprenti:

« — Tu comprends, l'école, moi, j'en avais ras-le-bol. (...)

— L'apprentissage, c'est différent ?

— Tu penses ! D'abord, tu sens que tu travailles.

Tu vois un résultat. Tu constates tes progrès, tu te rends compte de tes propres yeux, de ce qu'il te reste à faire. C'est... c'est existant, je trouve. »

Je lis par ailleurs, dans un numéro de « La Brèche » paru voici quelques mois, cette autre interview, d'un autre apprenti:

« — Comment s'organise ta journée ?

— Je ne reçois jamais de plan de travail. La plupart du temps, on te donne des petits boulots... l'un après l'autre. En fait, je sers surtout de « bouche-trou », comme la plupart des apprentis dans

les boîtes comme la mienne. Je fais des paquets, je balaie, je range... C'est le boulot-type de l'apprenti de 1re année. Tu connais l'histoire: « la 1re année, on t'apprend à récurer le plancher, la 2e, on te donne un balai, et la 3e tu as droit à un aspirateur. »

Tiens ! je me suis dit: voilà un premier apprenti qui est vraiment très bien disposé ou qui a beaucoup de chance; voilà un second apprenti qui a vraiment mauvaise tête ou qui a beaucoup de malchance... J'ai poursuivi ma lecture:

« Education »:

« — Tout de même, tu as encore des profs !

— A l'école professionnelle, oui. Mais ils te parlent de choses applicables dans ton boulot. Et aussi de trucs indispensables quand tu discutes avec quelqu'un, si tu ne veux pas passer pour un complet navet (...)

— Et à part les cours professionnels, les autres jours, qu'est-ce que tu fais ?

— J'apprends, mais à l'usine. Là, pas de prof qui vous parle de loin, perché sur une estrade. Un professionnel, un crack... il a la maîtrise fédérale, tu te rends compte ? C'est lui qui s'occupe de nous; il nous explique, il nous montre, il corrige nos erreurs. »

« La Brèche »:

« On a droit à 9 heures de cours, prises sur la journée de travail. Et c'est n'importe quoi, complètement dispersé: du français, du droit dont on n'a rien à faire. Mais pour la formation technique: rien, 4 heures de radio... et quels cours ! On est complètement coupé de la réalité, sans aucune référence aux progrès techniques de la branche.

— Et ta formation ?

— Dans la boîte, ça devrait être une heure par jour au minimum; en fait, c'est souvent le maximum. De toute façon, on me laisse me débrouiller. Le patron dit que « le but de l'apprentissage, c'est d'apprendre à se débrouiller seul ». Alors tu réparas un transistor sans même savoir ce que c'est qu'un transistor. »

« Education »:

« On est bien payé, même comme apprenti; il y a

des prestations sociales, des vacances, des cours gratuits. »

« La Brèche » :

« — Tu gagnes combien ?

— 150 francs par mois... sans compter les retenues si j'arrive en retard et les amendes si je fiche en l'air une radio. J'ai calculé que je gagne 80 cts à l'heure... et que je sers de livreur. Si le patron engage un livreur, ça lui coûte 1200 francs par mois. Autrement dit, il gagne 1000 francs par mois sur mon dos. »

Si l'on peut légitimement soupçonner « La Brèche » d'avoir choisi un apprenti mal disposé et qui pousse au noir les choses, n'est-il pas plus évident encore qu'« Education » a un penchant marqué pour le rose ? « De quoi réfléchir », tel est le sous-titre de l'article. Réfléchir à quoi ? Sans doute à la nécessité d'introduire le numerus clausus à l'université, d'augmenter les exigences dans les collèges et les gymnases, afin que le plus grand nombre possible de jeunes puisse bénéficier des avantages de l'apprentissage ? Tout cela n'est pas honnête.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Clair comme de l'eau de Roche

La « Revue commerciale et financière suisse » (sous-titre et pratiquement seul texte français de la « Schweizerische Handels Zeitung ») a été la première à publier une liste des 16 entreprises suisses (No 23) dont le chiffre d'affaires a été supérieur à 1 milliard de francs en 1973. Dans l'ordre ce sont Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri, Migros, Hoffmann-La Roche, Coop, Sandoz, Sulzer, Alusuisse, Holderbank, Swissair, Asuag, Georg Fischer, Bühler-Erlikon, Volkart-Holding et Interfood.

En examinant cette liste, on constate que les éva-

luations du journal sont sérieuses. Pour la première fois, le groupe Hoffmann-La Roche a publié cette semaine son chiffre d'affaires: 4677 millions, alors que l'évaluation de la « SHZ », établie auparavant, était de 4700 millions.

A propos de la publication de ce chiffre d'affaires, les « Basler Nachrichten » (131), quotidien proche des milieux de l'économie, pose la question: « Faut-il donner des roses à Roche ? » et, après avoir constaté que la volonté de ne rien publier a été brisée par le conflit avec le gouvernement britannique au sujet du prix du Librium et du Valium, « BN » écrit: « Roche a compris les signes d'une nouvelle époque et fait un premier pas. On pourrait ajouter, enfin; et on peut encore ajouter sans dommage pour l'entreprise. Et on espère que ce ne sera pas le dernier pas. » La conclusion: « Des roses pour Roche ? Une. Comme acompte ».

Le martyr patronal

— Dans sa colonne du « Bund » (131), Christian Gasser, industriel à Bienne, pose la question « Un salaud ou un incapable ? » (Sauhund oder unfähiger Tropf ?) pour répondre à l'interpellation d'un ami qui lui disait « Si l'on réalise un bénéfice, on est un salaud. Mais si l'on fait une perte, est-on un incapable ? ». Après avoir, en s'appuyant sur de nombreux exemples, expliqué des problèmes d'économie d'entreprise, Gasser conclut que les responsables d'entreprises doivent être prêts à assumer ce double rôle.

— Sous le titre « Voyages à travers le « vingt-troisième canton », Peter Stöckling et Marcel Schwander présentent le Jura dans le dernier magazine du « Tages Anzeiger ».

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », le titre de première page est réservé à un travail sur les communautés, ou communes, présentées comme le banc d'essai de nouvelles formes de sexualité et de vie en commun; dans le corps du numéro, à noter en particulier une étude sur les chances professionnelles respectives des hommes et des femmes.

Urgences

Saluée avec sympathie par l'ensemble de la presse, la proposition de revision du droit de la famille publiée il y a quelques jours par le Conseil fédéral au chapitre de la filiation, touche surtout un domaine où l'adaptation de la loi aux réalités quotidiennes est spécialement urgente. Car le projet s'occupe aussi d'améliorer la protection de l'enfant sans famille; et là il ne s'agit plus seulement des enfants illégitimes, mais également des enfants de parents divorcés. Les statistiques, que nous avons rarement vues citées, montrent assez combien le nombre des « orphelins sociaux » pose un problème accablant dans notre pays comme ailleurs.

	Enfants « légitimes »	« illégitimes »	de parents divorcés
1965	107 477	4 358	5 261
1966	105 527	4 211	5 431
1967	103 276	4 141	5 446
1968	101 096	4 034	6 143
1969	98 649	3 871	6 482
1970	95 470	3 746	6 985
1971	92 677	3 584	7 659

Le lien

De l'invisible

Au visible

Le lien

Serait

Ce que tu vois —

Mince comme un cheveu.

Gilbert Trolliet

Trois fois non

Il n'est pas inutile de rappeler l'enjeu des trois votations du 26 mai dernier, qui avaient été provoquées par trois référendums populaires.

En mai 1973, le Grand Conseil fribourgeois votait une loi sur les *fusions de communes*. Elle prévoyait des fusions volontaires et des fusions imposées. Fait nouveau dans la législation fribourgeoise: là où la décision de fusion volontaire avait été prise par le conseil général (législatif) le référendum facultatif était introduit. Deux situations pouvaient donner lieu à la fusion imposée: l'incapacité de faire face à ses charges malgré des impôts maximums et l'impossibilité de constituer ses autorités ou organes administratifs (communes sous tutelle). Le Conseil d'Etat devait juger de la nécessité de la fusion et soumettre un projet au Grand Conseil. Un fonds — alimenté par une partie de l'impôt sur les véhicules — devait faciliter les fusions. Il aurait permis la reprise de l'excédent de la dette moyenne des communes ayant décidé de fusionner.

Fait accompli

L'augmentation des *impôts sur les véhicules* devait apporter 2,4 millions de recettes supplémentaires, dont le 30 % aurait été rétrocédé aux communes. En novembre dernier, les députés avaient été mis devant un fait accompli: cette somme avait été portée au budget. Il ne restait donc plus qu'à choisir entre l'augmentation de cet impôt indirect, qui n'avait plus été modifié depuis 1967, et une augmentation générale des impôts directs, étant entendu qu'une diminution des dépenses de construction ou d'entretien des routes n'entraînait pas en considération.

Enfin, le *projet d'agrandissement de l'Université* devait permettre, à très bon compte, de regrouper sous un même toit des sections et instituts disséminés un peu partout dans des locaux de fortune en ville de Fribourg. (Coût des locations: 200 000

francs) L'agrandissement devait en coûter 14 millions 165 000 francs, dont le 90 % à la charge de la Confédération. (60 % de subvention ordinaire et 30 % de subvention extraordinaire).

Les thèses du Conseil d'Etat et du Grand Conseil méritaient-elles un sort aussi médiocre ?

De bonnes et de moins bonnes raisons

Prenons la fusion des communes. Les faits démontrent que les communes les moins viables sont celles qui ont la population la plus faible. Le canton compte 276 communes, rangées en 6 classes, selon leur capacité financière. Sur 110 d'entre elles qui comptent moins de 200 habitants, 85 sont en 6e classe. D'autre part, sur les 50 communes obérées qui bénéficient de l'aide spéciale de l'Etat (financement de travaux d'équipement indispensables), 41 ont une population inférieure à 300 habitants. De 1964 à 1972, cette aide spéciale a coûté 4,6 millions aux contribuables fribourgeois. Il a été calculé en outre que 35 millions seront encore nécessaires pour soutenir financièrement ces 50 communes jusqu'au moment où les emprunts qu'elles ont contractés seront suffisamment amortis pour qu'elles soient en mesure d'assurer elles-mêmes le service du solde de leur dette.

Les opposants aux fusions ont fondé leur argumentation sur le principe de l'autonomie communale. En fait, les communes obérées qui auraient dû fusionner en vertu de la nouvelle loi n'ont plus aucune autonomie aujourd'hui déjà. Elles sont contraintes de fixer tous leurs impôts au maximum et ne sont plus libres dans le choix de leurs investissements, puisque leur financement dépend du bon vouloir du Conseil d'Etat.

S'agissant de l'augmentation des impôts sur les véhicules, la cause était perdue d'avance. Les contribuables fribourgeois venaient de subir une forte augmentation des impôts directs et les responsables des Entreprises électriques fribourgeoises avaient eu l'idée lumineuse de leur annoncer une hausse du prix de l'électricité juste avant le scrutin. Mais il n'en reste pas moins que l'argument

du Conseil d'Etat a quelque chose pour lui: le compte routier (solde des recettes et des dépenses routières, impôt sur les véhicules compris) présentait un déficit de 19,1 millions en 1973, alors qu'en 1967 il était de 4,6 millions. Dès lors, la question qui se pose est la suivante: le gros de la facture pour la construction et l'entretien des routes doit-il être payé par les contribuables ou par les automobilistes ? L'augmentation prévue aurait fait payer un peu plus aux automobilistes. Mais ces derniers sont majoritaires et peu sensibles aux arguments des piétons et des usagers des CFF.

Enfin l'Université. Son utilité n'est guère contestée mais nombreux sont ceux qui, dans ce canton, pensent que 10 millions pour 475 Fribourgeois (sur 2700 élèves) c'est un peu beaucoup. L'absence d'une véritable planification, le grand nombre d'étudiants étrangers, l'affaire Pfürtner qui a mécontenté aussi bien les intégristes que les progressistes, ont également joué en défaveur de ce projet. L'annonce, faite par le Conseil d'Etat, que les dépenses universitaires allaient être plafonnées, est tombée trop tardivement. Les choix étaient faits. Mais il n'en reste pas moins que le canton ne retrouvera plus de conditions aussi favorables pour ses futurs investissements universitaires. A moins que la Confédération décide — et un nombre croissant de Fribourgeois le souhaitent — de prendre en main l'ensemble du secteur universitaire suisse.

Pas l'apocalypse

Pour reprendre l'expression contenue dans un communiqué du Parti socialiste fribourgeois: trois « non », ce n'est pas l'apocalypse. Ce n'est pas non plus, comme certains l'ont dit, un signe d'immaturité. Ce triple désaveu doit être interprété comme la manifestation d'un profond mécontentement. Contribuables rançonnés, travailleurs frustrés et « Neinsager » encouragés par toutes sortes de démagogues, se sont unis pour ficher par terre trois projets qui n'avaient rien d'absurde et auxquels il faudra bien revenir un jour. Lorsque la confiance sera rétablie.